

cndp

Commission nationale
du **débat public**

BILAN DES GARANTES

Projet Celtic Interconnector Concertation préalable

29 JANVIER 2019 – 10 AVRIL 2019

Marie GUICHAOUA

Karine BESSES

Désignées par la Commission nationale
du débat public

Bilan des garantes

Projet Celtic Interconnector

29 JANVIER – 10 AVRIL 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
CONTEXTE DE CONCERTATION DU PROJET.....	5
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	7
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	9
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	14
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	17
LES ENJEUX POUR LA SUITE ET LES RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE.....	19
LISTE DES ANNEXES.....	21

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

• LE PROJET D'INTERCONNEXION ÉLECTRIQUE : CARACTÉRISTIQUES ET OBJECTIFS

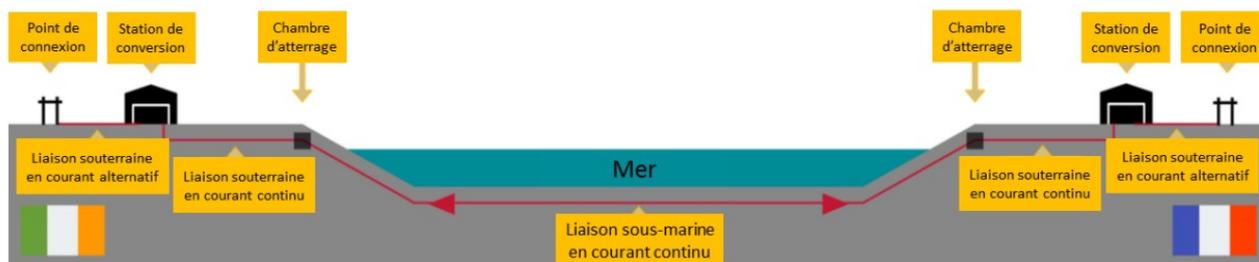
Le projet Celtic Interconnector est un projet d'interconnexion électrique France-Irlande. Il consiste à créer une liaison souterraine et sous-marine de 700 mégawatts (MW) entre le poste électrique 400 000 volts de La Martyre (Finistère, France) et le poste électrique 220 000 volts de Knockrana (Comté de Cork, Irlande).

Le projet Celtic Interconnector est porté par les gestionnaires de réseau de transport d'électricité, Réseau de Transport d'Electricité (RTE) en France et EirGrid en République d'Irlande. Ils ont engagé depuis 2012 des études destinées à vérifier la faisabilité technique et économique de l'opération.

Il doit permettre de contribuer aux objectifs européens de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, à la sécurité d'alimentation électrique de la France et de l'Irlande et à la solidarité électrique européenne dans le cadre du Brexit (l'Irlande n'est aujourd'hui connectée au continent que via la Grande-Bretagne).

Le projet présente plusieurs composantes :

- une **liaison sous-marine à courant continu** de l'ordre de 500 km,
- une **liaison souterraine à courant continu** de l'ordre de 80 km dont 40 km pour la partie française,
- une **chambre d'atterrage souterraine** à chaque atterrissage pour relier les tronçons sous-marins et souterrains de la liaison électrique,
- une **station de conversion** à chaque extrémité de la liaison en courant continu pour transformer le courant continu en courant alternatif et ainsi se raccorder au réseau de transport d'électricité de chaque pays,
- une **liaison souterraine en courant alternatif** entre chaque station de conversion et le poste électrique de raccordement au réseau de transport d'électricité.



Son coût est estimé à environ 930 millions d'euros. Le projet est entré en septembre 2018 dans le processus de concertation et d'octroi des autorisations. Sa mise en service commerciale est envisagée en 2026.

[En avril 2019, les autorités de régulation de l'énergie irlandais et française ont adopté une décision conjointe pour le financement du projet d'interconnexion Celtic. Elles sont convenues d'une répartition des coûts qui reflète les bénéfices apportés par cette interconnexion aux deux pays, amenant la France à porter 35 % des coûts d'investissement pour ce projet. Les deux régulateurs affirment la nécessité d'un soutien financier fort de la part de l'Union européenne.]

Le territoire du projet est aussi marqué par le projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel (CCG) de Landivisiau. Ce projet énergétique fait l'objet d'une forte opposition localement, notamment à travers la mobilisation d'un certain nombre d'associations. Cette société civile organisée, très au fait des enjeux énergétiques contemporains, a pris une part importante dans la concertation sur le projet Celtic Interconnector. Selon ces associations, la mise en service du projet Celtic Interconnector justifierait l'arrêt du projet de centrale CCG à Landivisiau, en venant participer à la sécurisation d'approvisionnement électrique de la Bretagne.

Face à ces arguments, RTE répond que le projet Celtic Interconnector n'a pas vocation à alimenter uniquement la Bretagne et n'a pas été inclus dans le Pacte électrique breton, de 2010, à l'origine du projet de centrale à Landivisiau.

Par ailleurs, ces collectifs regrettent que la CNDP ne se soit pas saisie du projet de centrale CCG, à l'époque de sa définition. La CNDP en explique les raisons dans son communiqué de décision, en date du 5 octobre 2011 :

« [...] Si les objectifs et certaines caractéristiques du projet ont été portés à la connaissance du public par la personne publique responsable du projet à l'occasion de l'appel d'offres lancé par l'État, le 25 juin 2011, sans pour autant être publiés dans les formes prévues par le code de l'environnement, le coût prévisionnel des bâtiments et infrastructures, qui détermine les conditions de la saisine de la Commission, ne sera connu qu'à l'issue de l'appel d'offres. Dans ces conditions, la Commission a considéré que la saisine des associations, dont seule l'association « Écologie sans frontière » est habilitée à la saisir d'un projet dont les objectifs et caractéristiques essentielles ont été publiés, n'était pas recevable en l'état. La Commission nationale regrette que les centrales à cycle combiné gaz ne soient pas mentionnées en tant que telles dans la liste des catégories d'opérations visées à l'article L.121-8 du code de l'environnement. Pour de tels projets les seuils relatifs aux bâtiments et infrastructures sont trop élevés et interdisent dans les faits sa saisine obligatoire ou facultative. La Commission a saisi le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de cette question. La Commission rappelle qu'elle considère par ailleurs que le projet de centrale à cycle combiné gaz et les projets des réseaux d'alimentation en gaz et transports d'électricité qui lui sont liés sont artificiellement scindés. »

Le projet Celtic Interconnector s'inscrit donc dans un contexte local de suspicion et de présence d'associations en veille et très au fait sur les problématiques énergétiques.

CONTEXTE DE CONCERTATION DU PROJET

- **UN PROJET EUROPÉEN D'INTÉRÊT COMMUN (PIC)**

Le projet Celtic Interconnector fait partie des Projets d'Intérêt commun (PIC) de l'Union européenne depuis 2013.

Pour prétendre au statut de PIC, le projet doit produire des avantages significatifs pour au moins deux États membres de l'Union européenne, contribuer à l'intégration des marchés et à une concurrence accrue, améliorer la sécurité d'approvisionnement en énergie et contribuer à la réduction des émissions de CO₂. La reconnaissance d'un projet PIC engage le maître d'ouvrage à une transparence accrue et une meilleure participation du public à travers un dispositif de concertation adapté. Pour le projet Celtic Interconnector, les obligations de concertation du règlement UE 347/2013 relatif à un PIC ont été incluses, par choix du maître d'ouvrage, dans le dispositif de participation du public pour la concertation préalable avec garant CNDP, en ce qui concerne le territoire français.

- **UN DISPOSITIF PROPRE AUX INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES – LA CONCERTATION « FONTAINE »**

La concertation préalable avec garant CNDP, ouverte aux différents publics, est articulée, notamment au niveau de son calendrier, avec la concertation spécifique aux ouvrages électriques dite « concertation Fontaine », régie par la circulaire « Fontaine » du 9 septembre 2002.

Cette concertation, menée sous l'égide du Préfet du Finistère, se tient avec les parties prenantes locales – élus, associations, représentants socio-économiques, etc. - et a pour objectif de définir l'aire d'étude, suffisamment large pour comprendre différents fuseaux de passage possible pour le projet, parmi lesquels sera choisi un « fuseau de moindre impact ».

Elle se déroule en deux phases :

- présentation de l'aire d'étude préalablement validée par le Préfet (20 décembre 2018),
- concertation pour déterminer le fuseau de moindre impact au sein de l'aire d'étude, validation du fuseau par le Préfet puis par le ministère de la Transition écologique et solidaire (juillet 2019).

- **UNE CONCERTATION PRÉALABLE AVEC GARANT DE LA CNDP**

Conformément aux textes en vigueur (article L121-8 du Code de l'environnement), RTE a saisi le 13 septembre 2018 la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur le projet Celtic Interconnector. En séance du 3 octobre 2018, la CNDP a décidé d'une participation du public sous la forme d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes, Mme Karine BESSES et Mme Marie GUICHAOUA.

La concertation préalable a été ouverte le 29 janvier 2019 et s'est déroulée jusqu'au 10 avril 2019, inclus.

Dans ce cadre, les missions des garantes étaient de :

- **apporter des conseils méthodologiques au maître d'ouvrage** tout au long du processus sur les mesures à prendre pour assurer un dialogue de qualité,
- **se mettre à disposition des participants** en constituant un recours possible en cas de désaccord sur le déroulement du processus de participation,
- **observer** en participant à la concertation et en portant un regard critique sur les conditions de déroulement,
- **rappeler le cadre de la concertation** en ayant la possibilité d'intervenir à tout moment pour rappeler le cadre ou les règles de la concertation aux participants ou aux organisateurs,
- **rendre compte** à travers la rédaction du présent bilan de la concertation préalable.

DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

● PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

Les premiers échanges entre le maître d'ouvrage et les garantes ont eu lieu fin novembre 2018, afin de préparer le processus de concertation. Ces contacts se sont prolongés (lors de réunions communes ou sous forme d'échanges téléphone ou mail) tout au long du processus de concertation.

Pendant cette phase préparatoire, les garantes ont précisé auprès du maître d'ouvrage les principes fondamentaux de la concertation que la CNDP s'attachait à faire respecter via la mission du garant. Il a été important de bien préciser le rôle du garant et le rôle du maître d'ouvrage.

Les garantes ont souhaité pouvoir être destinataires de l'ensemble des supports et documents publics, ainsi que des comptes-rendus des réunions publiques et ateliers et des réponses aux questions et avis du public.

Le dossier de concertation a fait l'objet d'échanges fournis entre les garantes et le maître d'ouvrage, les garantes ayant demandé l'ajout de certaines informations et la justification du format de concertation proposé, notamment pour les cercles de travail. Ces derniers ont fait l'objet d'une discussion, les garantes questionnant la pertinence du format dans le cadre d'une concertation grand public et s'interrogeant sur la méthodologie proposée et sa mise en œuvre concrète.

Les garantes ont formulées les principales recommandations et demandes de précision suivantes :

- Inviter le plus largement possible à participer à cette concertation.
- Interrogation sur la pertinence de faire le lancement dans le sud de la zone d'étude en Conseil municipal : cela permettra-t-il au plus grand nombre de venir s'informer ?
- Donner la possibilité au grand public intéressé lors des réunions publiques de s'intégrer à l'un des cercles de travail thématique.
- Afin de permettre à tous les acteurs de disposer de la même information sur le projet et les marges de manœuvre de la concertation : prévoir une réunion des acteurs thématiques ensemble.
- Réaliser un compte-rendu des cercles de travail et les diffuser à l'ensemble des acteurs, au fil de l'eau des rencontres.
- Concernant les cercles de travail : quels sont les objectifs de production commune ? Quelle méthodologie pensez-vous utiliser pour amener les acteurs à contribuer ? Comment allez-vous recroiser les résultats de chaque groupe et arbitrer les choix ?
- Sur le dossier de concertation, ajouter :
 - un préambule avec vos contacts et les nôtres
 - des éléments de présentation et d'explication : une présentation de RTE et Eirgrid, la définition d'une interconnexion
 - les impacts du projet sur le littoral
 - un tableau de synthèse des enjeux et des solutions proposées
 - une description des solutions alternatives, y compris l'absence de projet
 - les objectifs de la concertation : qu'attendez-vous de cette concertation ?
 - comment participer ? La méthodologie que vous proposez (les modes de rencontres, les objectifs de production des rencontres, les sujets concertés)

- la méthodologie de recherche du fuseau de moindre impact ainsi que des propositions de grands principes directeurs pour la concertation
- le détail des outils de communication : comment informez-vous ?
- le calendrier précis de la concertation préalable
- comment seront pris en compte les résultats de la concertation préalable?

Le dossier, le format et le calendrier de la concertation préalable ont finalement été validés par la CNDP en séance du 9 janvier 2019.

● DISPOSITIF DE CONCERTATION RETENU

La concertation préalable s'est déroulée du 29 janvier 2019 jusqu'au 10 avril 2019, inclus.

Le périmètre de la concertation coïncide avec l'aire d'étude.

Le dispositif de concertation retenu s'étend à l'ensemble des 20 communes qui constituent l'aire d'étude validée lors de la réunion plénière de la concertation « Fontaine » du 20 décembre 2018. Le maître d'ouvrage a pris soin d'équilibrer les temps de concertation sur l'ensemble du territoire concerné par le projet, notamment en proposant des rencontres tant au nord, qu'au centre et au sud de la zone d'étude.

Le dispositif incluait :

- 2 réunions publiques de lancement
- Permanences locales et stands mobiles
- 4 cercles de travail thématiques (activités de loisirs terre et mer ; développement du territoire ; agriculture ; environnement naturel, patrimoine et paysage)
- 2 réunions publiques de clôture

Par ailleurs, une page Facebook du projet, un site internet et une plate-forme de participation en ligne était à disposition du public pour retrouver l'ensemble de l'information sur le projet et exprimer un avis.

● RELATIONS AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE

A chacune des étapes de la concertation, les garantes ont relevé la clarté, la transparence et la franchise des positions exprimées par le maître d'ouvrage, à l'écoute et prenant en compte les principales recommandations pour faire évoluer son dispositif de concertation. Cette qualité des échanges entre les garantes et l'équipe projet du maître d'ouvrage a bénéficié des nombreux contacts mails et téléphoniques. Les garantes ont été régulièrement informées et consultées quant aux actualités du projet et aux choix de la maîtrise d'ouvrage. Elles ont été consultées pour avis et remarques sur le dossier de concertation, le dispositif de concertation, les documents de communication et l'organisation des temps de concertation dont les réunions publiques. Leurs avis et remarques ont pour la plupart été pris en compte.

Les garantes regrettent cependant une problématique de gestion des temporalités. L'annonce tardive des dates de rencontres, notamment pour les cercles de travail (moins d'une semaine avant la date retenue) a rendu difficile le suivi de la concertation pour les garantes et a peut-être limité la participation du grand public. Par ailleurs, la diffusion des comptes-rendus aurait mérité d'intervenir plus rapidement (maximum deux semaines après les temps de concertation) afin de permettre aux garantes de réagir en cas de besoin et au public d'avoir une vision éclairée du débat.

● RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES PRENANTES

Lors du temps de préparation de la concertation, les garantes ont rencontré les mairies de Cléder, Sibiril et La Martyre et se sont tenues à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire. Elles ont également pu rencontrer certaines des parties prenantes lors de la réunion de validation de l'aire d'étude du projet, dans le cadre de la concertation « Fontaine », le 20 décembre 2018, en sous-préfecture de Morlaix.

Dans le contexte évoqué précédemment (projet de centrale CCG de Landivisiau), le territoire a accueilli positivement la présence des garantes sur le projet Celtic Interconnector. Le rôle de garantes du processus de concertation a bien été compris par les parties prenantes et les garantes ont été sollicitées plusieurs fois à ce sujet : certaines parties prenantes craignaient notamment que les premiers avis exprimés, notamment par le Maire de Cléder sur la zone d'atterrage, soient ceux qui décideraient de l'issue de la concertation. En réponse, les garantes ont à chaque fois réaffirmé le principe d'équité des prises de parole et la prise en compte de l'ensemble des avis exprimés et veillés à la bonne application de ces principes par le maître d'ouvrage.

Suite à plusieurs articles parus dans la presse quotidienne locale, ces principes ont été réaffirmés dans un communiqué de presse envoyé par les deux garantes. (Cf annexe)

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

● LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

Nombre de participants à la concertation : 435 participants au total

- Réunion publique de La Martyre : 90 participants
- Réunion publique de St-Pol-de-Léon : 60 participants
- Stands mobiles et permanences locales : 111 participants
- 4 Cercles de travail : 35 participants
- 3 Réunions avec les agriculteurs : 39 participants
- Réunion de clôture de Plouescat : 75 participants
- Réunion de clôture de Landerneau : 25 participants

Nombre d'avis recueillis et de questions posées : plus de 85 contributions

- Module de participation : 22 contributions

- E-mails (BAL générique/contact direct) : 9 contributions
- Réseaux sociaux : 2 contributions
- Registres en mairie : non communiqué
- Réunions de lancement de la concertation : 52 contributions
- Des échanges informels lors des rencontres avec le public

- **INFORMATION DU PUBLIC ET DES ACTEURS**

Annnonce de la concertation et des réunions publiques de lancement

- 11 janvier 2019 : flyers et affiches envoyés à toutes les mairies par e-mail
- 15 janvier 2019 : distribution de flyers et affiches dans les mairies et commerces des 20 communes de l'aire d'étude
- 15 janvier 2019: boitage sur Cléder et Sibiril
- 15 janvier 2019: parution de 2 annonces légales dans Ouest France et Le Télégramme
- 21 janvier 2019 : envoi d'un communiqué de presse à la presse locale

Soit **5000 flyers et 150 affiches distribués** dans les lieux d'accueil du public.

Information pendant la concertation

- 22 février 2019 : envoi par mail d'une information aux 20 communes de l'aire d'étude sur :
 - la mise à disposition des fuseaux sur le module de participation
 - l'information sur la tenue des cercles de travail
 - un article «clé en main» pour diffusion dans leur bulletins municipaux ou autre insertion presse
- 12 mars 2019 : envoi par courrier de la carte des fuseaux et d'un cahier de recueil des observations aux mairies des 20 communes de l'aire d'étude à la demande des acteurs locaux.
- Deux lettres d'information
 - 600 exemplaires distribués lors des réunions publiques, stands mobiles, permanences locales et cercles de travail
 - 88 lectures via le module de participation
 - Envoi par mail aux parties prenantes, associations et autres acteurs locaux
- Réunions publiques de restitution
 - 11000 flyers distribués en boîte aux lettres (toutes les communes de l'aire d'étude)
 - 10 flyers et 1 affiche remis à chacun des 180 commerçants des 20 communes de l'aire d'étude.

Dossier de concertation et DPPAE

- 300 exemplaires pris par le public lors des réunions, stands mobiles, permanences locales et cercles de travail ; et remis en mairie.

- 88 dossiers DPPAE (similaire au dossier de concertation) adressés aux institutions
- 142 lectures via le module de participation

Site, module de concertation et réseaux sociaux (chiffres au 26/04/19)

Le module de participation (www.concertation.celticinterconnector.eu) :

1473 visites et autour de 7000 actions (actions : nombre d'actions effectuées par les visiteurs (téléchargements de documents, navigation, contributions, clic vers le site RTE, etc.).

La page projet Celtic Interconnector (www.rte-france.com/celtic-interconnector) :

1320 visites.

Facebook :

Le groupe Facebook Celtic Interconnector a recensé 34 publications (2 à 3 publications par semaine) avec 133 membres. Sur cette page, plusieurs publications et événements ont atteint autour de 20 000 personnes et une publication en a atteint 110 000. Le nombre d'interactions maximal obtenu sur une publication est de 483 et les événements des réunions publique ont obtenu autour de 120 réponses.

Twitter :

Depuis le début de la campagne, tous les tweets relatifs à Celtic Interconnector ont été vus 25 223 fois.

Presse :

Environ 140 retombées presses.

Thématiques des événements médiatisés : lancement de la consultation publique et annonce des réunions ; annonce des rencontres avec le public ; les avis favorables au projet et aux enjeux de transition énergétique ; quelques positions d'habitants, du maire de Cléder, d'associations ; etc.

• CONTRIBUTIONS

En complément des questions, réactions et contributions en présentiel lors des réunions, permanences ou ateliers, une plateforme de concertation accessible en ligne à partir du site internet a permis de recueillir des questions et des avis et d'engager un dialogue avec des contributeurs, en majorité des associations de défense de l'environnement. Des contributions ont pu se faire également sur Facebook et sur des registres disposés dans certaines mairies, même si ces dernières restent très peu nombreuses.

Les principaux contributeurs sont les agriculteurs et syndicats d'agriculteurs, les élus et communes, les association environnementales, le collectif de riverains Port Neuf de Sibiril et les habitants.

Sujets de contributions

Les sujets abordés dans les contributions écrites rejoignent souvent les avis exprimés lors des réunions publiques ou cercles de travail. Il nous a cependant semblé important d'en faire état ici, puisqu'aucune synthèse de ces contributions n'a été faite lors des réunions de clôture.

Outre les demandes de dates de réunion publique, les demande de documents, une plainte suite à la non-réception d'information sur la concertation, elles ont principalement porté sur :

- L'alimentation de la Bretagne en électricité et les liens à faire avec le projet de la centrale de Landivisiau (lien en termes d'intérêt des projets et liens techniques lors de la construction des réseaux)
- La priorisation et le choix de ce projet par rapport à d'autres pistes de développement énergétique :
 - investissement direct dans les énergies renouvelables locales,
 - le développement des communautés énergétiques permettant de s'approvisionner localement,
 - le renforcement des interconnexions au niveau national et en particulier de la Bretagne et du reste de la France.
 - le renforcement des lignes d'interconnexions avec les pays frontaliers
 - « aider les pays en voie de développement à produire de l'énergie propre, plutôt que de favoriser une plus grande consommation chez nous »
- Les quantités de matériaux consommés pour la construction de ce projet et son éco-bilan global.
- La réhabilitation de l'environnement après les travaux
- L'agriculture :
 - Les conditions de préservation de l'AOP Oignon de Roscoff
 - L'impact des travaux sur les terres agricoles, notamment sur les parcelles drainées
 - Le risque du projet vis à vis des élevages agricoles (rayonnements électro-magnétiques ; risques de courants parasites et néfastes pour les animaux, etc.)
 - Plusieurs exploitants et propriétaire de parcelles agricoles font état de leur patrimoine situé sur les différents fuseaux
- Préconisation de zones à éviter :
 - Plantations forestières à éviter
 - Zones humides à éviter au maximum
 - Zone artisanale Rue Saint Pol de Léon que la commune projette d'étendre
 - Zones archéologiques
 - Zone d'atterrage à Port Neuf à Sibiril à éviter (collectif de riverains de Port Neuf)
 - Zone d'atterrage à "Groac'h Zu" à éviter (Maire de Cléder)

Des réponses ont été systématiquement apportées par RTE. Si leur qualité est indéniable, on peut noter que parfois elles ne répondent que partiellement aux questions et problématiques soulevées.

● RENCONTRES

Les rencontres suivantes se sont tenues dans le cadre de la concertation préalable :

- 29 janvier 2019 : Réunion publique de La Martyre – 90 participants
- 30 janvier 2019 : Réunion publique de St-Pol-de-Léon – 60 participants

- Stands mobiles et permanences locales – 111 participants
 - 5 février 2019 (matin) : Marché de Landerneau
 - 6 février 2019 (après-midi) : Médiathèque de Plouescat
 - 8 février 2019 : Supermarché Leclerc de Landerneau
 - 19 février 2019 (après-midi) : Mairie de Saint-Servais
 - 20 février 2019 (matin) : Mairie de Saint-Vougay
 - 20 février 2019 (après-midi) : Mairie de Sibiril
- 27 février 2019 (matin) : Cercle de travail « Développement du territoire » - 4 participants
- 27 février 2019 (après-midi) : Cercle de travail « Environnement naturel, patrimoine et paysage » - 14 participants
- 28 février 2019 (matin) : Cercle de travail « Agriculture » - 9 participants
- 28 février 2019 (après-midi) : Cercle de travail « Activités de loisirs Mer et Terre » - 6 participants
- 20 et 27 mars 2019 : 3 réunions supplémentaires avec les agriculteurs – 39 participants
- 9 avril 2019 : Réunion de clôture de Plouescat – 75 participants
- 10 avril 2019 : Réunion de clôture de Landerneau – 25 participants

Les réunions publiques ainsi que les stands mobiles ont été de bons moyens de diffuser l'information et de répondre aux questions du grand public. On peut cependant regretter la faible participation aux cercles de travail. Ceux-ci ont majoritairement mobilisés des acteurs professionnels et associatifs. Il nous semble dommage que le public n'ait pas plus participé à ces temps de contribution importants. Cette participation aurait sans doute été favorisée par l'annonce des dates des cercles dès les réunions publiques de lancement et une plus grande information via les différents moyens de communication mis en place.

• BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

La concertation aura permis une information certaine et un recueil d'avis et de contributions relativement satisfaisant en qualité.

Au niveau de l'information, de très nombreuses actions ont été mises en œuvre, sans toutefois drainer un large public, sur les 20 000 habitants concernés de l'aire d'étude, notamment sur les supports numériques. Au-delà des personnes présentes en réunion et ayant contribué en déposant un avis ou une question, il est toujours difficile d'estimer le nombre d'habitants ayant été réellement touchés par cette information.

Il y a eu relativement peu de visite du site (environ 5% de la population) et du module de concertation et peu de contributions en ligne. De la même manière on peut noter le faible nombre d'interaction sur la page Facebook malgré de nombreuses personnes « touchées » grâce aux notamment outils de sponsorship de Facebook. On peut conclure que, malgré les importants efforts réalisés par le maître d'ouvrage, la durée de la concertation est finalement assez courte pour permettre une information en profondeur et une appropriation locale des outils numériques mis en place.

Cela nous enseigne aussi sans doute que dans des zones rurales ou semi-rurales, il faut continuer à privilégier le présentiel et l'information papier en matière d'information grand public.

Lors des réunions publique et cercles de travail, une grande place a été faite à l'expression du public et tous les sujets ont pu être abordés. Le maître d'ouvrage a su créer un cadre favorable à l'expression des différentes problématiques et les a consignées.

Les cercles de travail ont réuni 35 participants. Les expertises et points de vigilance du le public ont été clairement formulés, entendus et RTE y a répondu et les a pris en compte.

Les réunions publiques de clôture ont permis de réaliser les restitutions de ces groupes. Elles ont été l'occasion de donner la parole aux participants des cercles de travail, leur permettant de rendre compte des réflexions et apports afin de définir le tracé de moindre impact.

Le maître d'ouvrage a su adapter son dispositif de concertation à l'attente particulière de certaines des populations plus particulièrement impactées par le projet. Notamment, RTE a répondu à la demande de réunions supplémentaires des acteurs agricoles et à la demande de mise à disposition des cartes des possibles fuseaux dans les mairies.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

● LES PRINCIPAUX SUJETS DÉBATTUS

Synthèse des principaux sujets abordés :

- L'intérêt du projet et en particulier sur sa participation au développement durable et à la favorisation d'une Europe décarbonée
- Les liens et la cohérence entre les politiques énergétiques locales, régionales, nationales et européennes
- Les liens et connexions de ce projet avec celui de la centrale de Landivisiau (enjeux d'approvisionnement, de sécurisation, enjeux environnementaux, etc.)
- Le soutien à la production d'énergie locale
- L'impact sur le réseau et la sécurité d'approvisionnement
- Le coût du projet en lien avec d'autres dépenses à réaliser sur les enjeux énergétiques et environnementaux
- Les effets des champs électriques et magnétiques sur la santé humaine et animale
- Les impacts sur l'environnement
- Les aspects techniques du projet et notamment le bilan énergétique global (perte en ligne) et bilan environnemental global
- Le tracé et les modalités d'implantation
- L'organisation et la gêne durant les travaux sur l'agriculture, les activités de loisirs, la pêche et l'économie locale et l'environnement

Les principales discussions sur la définition du fuseau de moindre impact, sur le tracé et les modalités d'implantation

Les discussions sur la zone d'atterrage

Les échanges par voie de presse, dans les contributions en ligne, dans les réunions publiques ou dans les cercles de travail ont beaucoup porté sur la zone d'atterrage. Le choix d'atterrage a été ressenti comme prédéterminé par certains des participants dû en particulier aux prises de position du maire de Cléder, dès le lancement de la concertation préalable.

« La commune de Cléder, par le biais de son maire est formellement opposée à un atterrissage à "Groac'h Zu" et propose que l'atterrissage soit fait dans l'anse de "Port-Neuf", que ce soit côté Cléder ou côté Sibiril. Ce choix est irréversible, il n'est pas question d'intervenir sur la plage de Groac'h Zu qui est une très belle plage familiale à laquelle sont attachés tous les clédérois et les touristes qui la fréquentent. » Gérard Danielou, maire de Cléder (contribution du 13/03/2019)

Le collectif Celtic Port Neuf des habitants de Port Neuf Sibiril et de ses environs immédiats a vu le jour en réaction.

En réponse, les garantes ont à chaque fois réaffirmé le principe d'équité des prises de parole et la prise en compte de l'ensemble des avis exprimés et veillés à la bonne application de ces principes par le maître d'ouvrage. Elles ont notamment publié un article dans la presse à ce sujet. RTE a également réaffirmé ce principe pendant les réunions publiques et les cercles de travail.

Notons que les travaux des cercles de travail ont étudié précisément cette question de l'atterrage. De nombreuses contributions ont présenté l'impact fort que pourrait avoir la création de la zone d'atterrage sur le site de Port Neuf, notamment lors des travaux (impacts sur le tourisme, l'environnement, les riverains, les activités de loisirs marins...). La zone de Groac'h Zu a été plébiscitée par les participants, car présentant en comparaison le moins d'impacts. A noter cependant, l'impact que pourrait avoir la création de la chambre d'atterrage sur l'agriculture à ce niveau. Enfin, ces réflexions ont permis à RTE d'engager des études sur la possibilité d'une autre zone d'atterrage, entre Groac'h Zu et Kervaliou. Les études sont en cours.

Les discussions sur la thématique agricole

La thématique agricole s'est avérée prégnante car l'activité est importante, sur des sols qualifiés de « fragiles » par les agriculteurs, et concerne des AOP et des zones d'agriculture biologique. Il a été établi par RTE qu'il n'y aurait pas d'incidence sur les AOP.

Les agriculteurs ont présenté la terre comme leur principal outil de travail. La phase de travaux impactera fortement leurs activités, c'est pourquoi ils souhaitent un traitement précis au cas par cas, car nul ne connaît la situation et la particularité de chaque parcelle. De nombreuses préconisations et demandes ont été faites par les agriculteurs et consigné par RTE, sans pouvoir s'engager à les satisfaire dans leur ensemble :

- Passer par les routes
- S'écarter des bâtiments d'élevage, serre, habitation, prise en compte des projets d'extension et de passage en zone constructible, etc.
- Éviter les ruisseaux, les points d'eau, les zones d'irrigation et drainage,
- Faire un récapitulatif des parcelles,

- Analyser les champs électriques et électromagnétiques avant et après travaux
- Étudier des moyens de compensation,
- Étudier le soutien à la production d'énergie locale par les agriculteurs.

RTE a pu donner un grand nombre de réponses et prendre un certain nombre d'engagements qui devront se traduire en amont de la phase travaux. Les agriculteurs sont cependant en attente de réponses supplémentaires.

Les discussions sur la thématique environnement et patrimoine

Il a été demandé d'éviter impérativement les zones humides, les sources, les zones boisées. Ce à quoi RTE a répondu favorablement, tout en précisant que sur certains points très rares, il ne sera peut-être pas possible d'éviter ces zones. Sur la zone d'atterrage, il a été demandé d'éviter les zones de nidification et de présence d'espèces protégées, comme c'est le cas à Port Neuf. Pour la station de conversion, il a été demandé d'éviter les zones humides, très riches dans cette zone. RTE a pris l'engagement de les éviter.

Il a été soulevé un nombre important de zones et sites archéologiques par les habitants et spécialistes locaux allant au-delà semble-t-il des sites identifiés par le service de recherche archéologique (SRA).

Les discussions sur la phase de travaux

Les participants ont demandé la prise en compte, lors de la phase travaux de :

- L'activité marine : pêche, surf et récolte des algues
- Le calendrier des travaux agricoles
- Le calendrier touristique : éviter la période estivale

• LES APPORTS DE LA CONCERTATION

Affinage de l'identification des enjeux

La concertation a contribué à de nombreux apports en termes d'identification d'enjeux environnementaux et de connaissance de terrain avec la confirmation des contraintes déjà repérées par le maître d'ouvrage et le repérage de nouvelles zones de contraintes et d'attention :

- zones humides et sources
- zones boisées
- zones archéologiques
- problématique de drainage et irrigation en terre agricole
- zone d'extension future d'infrastructures (agricole, zone artisanales, etc.)
- AOP présentes

Des points d'attention détaillés par territoire ont été formulés qui nécessiteront une vigilance particulière au travers d'études complémentaires de la part de RTE, ainsi qu'un retour vers le public dans le cadre du continuum de la concertation :

- Ajout d'un fuseau plus direct
- Diverses zones archéologiques connues des personnalités locales
- Évitement à Saint Servais du périmètre de protection immédiate de captage d'eau et zones boisées

- Élargissement des possibilités au niveau des sites d'atterrissage de Port-Neuf et Groac'hzu. RTE s'est par ailleurs engagé à évaluer la faisabilité technique et l'estimation financière d'un atterrissage entre Groac'hzu et Kervaliou
- Prise en compte de constructions futures : notamment les serres et les extensions d'élevages

Établissement de principes généraux d'élaboration des fuseaux (autant que faire se peut)

- Éviter (autant que faire se peut pour RTE) :
 - les zones humides et sources
 - les zones boisées,
 - les zones archéologiques,
 - les zones d'extension future d'infrastructures
 - les centres bourgs
- Utilisation préférentielle d'infrastructures déjà existantes notamment privilégier l'axe des routes et chemins pour le tracé.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

• UN AVIS GLOBALEMENT POSITIF

Le dispositif de concertation mis en place a offert au public la possibilité de recevoir une information complète et sincère sur le projet. A travers les temps de concertation, le territoire a bien été quadrillé et les équipes de RTE sont allées au-devant du public, notamment grâce aux stands mobiles, ce qui a permis une réelle consultation du territoire.

L'intérêt porté à la concertation est important et se note à travers un taux de participation satisfaisant tout au long du processus et à travers le grand nombre d'articles parus dans la presse régionale quotidienne au sujet du projet. De nombreux moyens ont été mis en place pour recueillir des contributions sur les fuseaux.

Les cercles de travail ont réuni 35 personnes, principalement des personnes expertes des thématiques proposées. On peut regretter le manque de participation des citoyens « non-expert » à ces moments de contribution, et ce malgré l'information diffusée. La plate-forme en ligne, malgré une fréquentation importante, n'a recueilli que 14 contributions. Cela nous fait dire que le présentiel (les réunions publiques, les cercles de travail, etc.) reste tout de même essentiel pour mobiliser les citoyens pour discuter des projets, au-delà de l'espace dédié sur Internet.

RTE a fait preuve de bonne foi et de transparence en mettant à disposition toutes les informations nécessaires à la compréhension du projet mais aussi en adaptant les présentations et argumentaires en fonction des questions fréquemment posées, dans un souci d'y répondre avec précision. La multiplicité des supports d'information (plate-forme, pages Facebook et Twitter, lettre d'information, affiches, articles de presse, etc.) et le boitage de flyers d'invitation ont permis une bonne diffusion de l'information sur la tenue de la concertation.

Le maître d'ouvrage a su faire évoluer son processus de concertation en réponse aux demandes des acteurs locaux. Trois réunions supplémentaires ont été proposées aux agriculteurs suite à une demande formulée lors du cercle de travail « agriculture ». Par ailleurs, également suite à une demande formulée lors des cercles de travail, des cartes

des fuseaux ainsi que des registres ont été mis à disposition dans l'ensemble des mairies de la zone d'étude, dans le but de faciliter le recueil des contributions.

Enfin, nous souhaitons noter la posture sereine que le maître d'ouvrage a gardé face aux discussions mouvementées sur la zone d'atterrage. L'écoute de l'ensemble des avis et la recherche du meilleur compromis possible, notamment en annonçant, en fin de concertation, l'étude d'une possible nouvelle zone d'atterrage méritent d'être relevés.

● DES AXES D'AMÉLIORATION

Quelques axes d'amélioration peuvent toutefois être évoqués. L'annonce de la concertation et des premières réunions publiques a été très juste au niveau des temporalités, avec une parution de 2 annonces légales dans Ouest France et Le Télégramme le 15 janvier pour une réunion publique et une ouverture de la concertation le 29 janvier 2019.

De manière générale, comme évoqué dans les relations avec le maître d'ouvrage, nous avons pu noter une problématique de gestion des temporalités, tant dans le cas de l'annonce tardive des dates des réunions publiques et des rencontres, notamment pour les cercles de travail que pour la diffusion des compte-rendus. Cela ne semble pas être l'expression d'une mauvaise foi de la part du maître d'ouvrage mais plutôt d'une difficulté à faire coïncider le dispositif prévu au calendrier interne du maître d'ouvrage.

Comme évoqué précédemment, malgré la pertinence des cercles de travail pour recueillir des avis construits et experts, il aurait été souhaitable que la participation soit plus importante et que plus de riverains soient mobilisés lors de ces temps de consultation. Pour la mise en place d'ateliers de ce type sur de futures concertations il serait intéressant de s'interroger sur la manière de mobiliser aussi bien les associations, les experts que les riverains, dans le but de confronter les avis et de nourrir les débats. Cette plus grande mixité du public permettrait de confronter avis d'experts et expertise d'usage des riverains, mais aussi de mobiliser des acteurs différents de la concertation Fontaine.

Comme nous l'avons évoqué lors du temps de préparation avec le maître d'ouvrage, une étape intermédiaire entre les cercles de travail et les réunions de clôture aurait été la bienvenue. Elle aurait permis de restituer l'ensemble des contributions recueillies (cercles de travail, registre en mairie, plate-forme Internet, etc.) et de croiser et débattre de ces contributions. Cela a été partiellement fait lors des réunions de clôture mais le temps d'échange entre participants aurait mérité d'être plus long.

Enfin, bien qu'il s'agisse d'un élément non dépendant du maître d'ouvrage, il est important de noter que l'avis des garantes intervient avant la clôture de la concertation Fontaine et donc avant que RTE ne présente ses propositions de fuseau de moindre impact, éclairées par la concertation préalable. Les garantes ne peuvent que compter sur la prise en compte des avis exprimés et de leur juste restitution dans le dossier de présentation à la Préfecture en juillet 2019, ainsi que de sa réelle écoute par les acteurs de la concertation Fontaine.

Plus largement, nous reconnaissons que le temps de concertation est limité. La procédure de concertation préalable est encadrée par une durée comprise entre 15 jours et trois mois. Dans ce cas, la concertation préalable s'est déroulée du 29 janvier 2019 jusqu'au 10 avril 2019, inclus, soit 2 mois et 10 jours environ. Ces temporalités

contraignent selon nous un déroulement plus serein et qualitatif de la concertation grand public. Elle permet peu au territoire de se mobiliser, de s'approprier le projet, les outils d'information et outils de contribution internet.

Pour de futures concertations préalables, nous suggérons au maître d'ouvrage de profiter au maximum du cadre légal prévu pour réaliser la concertation préalable et de prévoir bien en amont les différentes étapes d'information et de concertation qu'il aura à réaliser une fois le dossier de concertation validé par la CNDP.

Nous ferons remonter à la CNDP plus largement cette observation sur les temporalités concernant l'encadrement légal de ce type de concertation.

Enfin et plus globalement sur ce type de projets, l'aire de concertation pourrait être élargie, au-delà de la zone d'étude et en amont de la concertation préalable. En effet, le projet vient questionner l'aménagement du territoire, la gestion de la question énergétique au niveau breton, français et européen, dépassant largement l'aire d'étude.

LES ENJEUX POUR LA SUITE ET LES RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

- **PRÉSENTATION A LA PRÉFECTURE ET CHOIX DE LA ZONE D'ATTERRAGE**

La décision du fuseau de moindre impact qui sera prise dans le cadre de la concertation Fontaine va nécessairement impacter la suite du projet. Nous avons évoqué précédemment les fortes préoccupations liées au choix de la zone d'atterrage. Cette décision est très attendue par les acteurs locaux et impactera la suite du projet.

Il est donc absolument nécessaire que RTE présente publiquement les conclusions qu'il a tiré de la concertation préalable et comment elles ont impacté les propositions faites dans le cadre de la concertation Fontaine. Pour cela, nous recommandons que le dossier technique qui sera présenté lors de la séance plénière de la concertation Fontaine en juillet 2019, soit rendu public.

Nous conseillons également au maître d'ouvrage de communiquer rapidement, notamment par voie de presse, sur la décision qui sera prise par la Préfecture et le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

- **LA POST CONCERTATION JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Après les concertations préalables obligatoires en vertu de l'article L121-8 du CE, comme c'est le cas pour la présente concertation, est organisée une concertation post-concertation préalable, qui se déroule jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique, ici prévue en 2021.

Il s'agit ainsi d'assurer le continuum de la participation du public (dispositions de l'article L121-14 du Code de l'Environnement).

Le premier élément de cette post concertation pourra être la publication des décisions prise dans le cadre de la concertation Fontaine et l'organisation d'une réunion publique de présentation de la décision et du calendrier à venir.

Cette post-concertation préalable doit être l'occasion de répondre plus en détail à l'ensemble des questions posées durant les trois mois de concertation préalable. Il nous semble important de mettre l'accent sur les questions liées aux justifications et à l'intérêt du projet.

Les garantes préconisent la mise en place de supports d'information pédagogique sur le contexte européen dans lequel s'insère le projet : sur la politique énergétique européenne, sur le développement des énergies renouvelables en Europe, sur la solidarité énergétique au niveau européen et sur le marché européen de l'énergie. Il sera également nécessaire de développer de la pédagogie sur le pourquoi et comment ce projet est au service d'une Europe sans carbone et favorise le développement des énergies renouvelables.

Les garantes proposent que soit maintenu le site et la page Facebook avec la possibilité d'accéder à l'ensemble de la documentation, de réaliser des contributions et de poser des questions.

Des liens étroits devront être maintenus avec l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier avec les acteurs agricoles et des liens plus importants devront être tissés avec les acteurs de la pêche et les récoltants d'algues, assez peu présents pendant cette concertation.

La précision du tracé nécessitera à nouveau une discussion précise avec les acteurs locaux, meilleurs connaisseurs des particularités écologiques, patrimoniales et économiques de leur territoire. L'ensemble des zones à éviter et zones préférentielles n'ayant sans doute pas été encore levées à l'issue des cercles et des échanges déjà menés.

Il faudra également dans ce temps post-concertation préparer la phase travaux en apportant à nouveau des éléments de réponse aux questions posées à ce sujet lors de la concertation préalable.

Des réunions publiques pourront être organisées afin d'informer régulièrement sur les différentes étapes en cours et préparer au mieux la période des travaux le cas échéant.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 : Avis de désignation des garantes le 3 octobre 2018
- ANNEXE 2 : Compte-rendu de la réunion plénière de la Concertation Fontaine du 20 décembre 2018, définissant l'aire d'étude
- ANNEXE 3 : Dossier de concertation
- ANNEXE 4 : Carte des fuseaux soumise à la concertation
- ANNEXE 5 : Tableau de synthèse des contributions écrites
- ANNEXE 6 : Compte-rendu de la réunion publique de La Martyre
- ANNEXE 7 : Compte-rendu de la réunion publique de Saint Pol de Léon
- ANNEXE 8 : Compte-rendu du cercle de travail « Développement du territoire »
- ANNEXE 9 : Compte-rendu du cercle de travail « Environnement naturel, patrimoine et paysage »
- ANNEXE 10 : Compte-rendu du cercle de travail « Agriculture »
- ANNEXE 11 : Compte-rendu du cercle de travail « Activités de loisirs Mer et Terre »
- ANNEXE 12 : Compte-rendu de la réunion de clôture de Plouescat
- ANNEXE 13 : Compte-rendu de la réunion de clôture de Landerneau
- ANNEXE 14 : Communiqué de presse des garantes
- ANNEXE 15 : Avis de la Commission de régulation de l'énergie



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr